



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 12/11/2025

Date d'affichage : 20/11/2025

L'an **deux mil vingt cinq, le dix huit novembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Philippe

AMPOULIE.

Étaient absents non excusés : Mme Virginie THIERRY, Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY, M. Philippe AMPOULIE en faveur de M. Bruno THOUROUDE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : M. Yann VILLEROY.

OBJET : Travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire : choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire.

La mission de l'entreprise EAD s'étant terminée lors de la phase du dépôt de permis de construire.

Une consultation a donc été lancée selon la procédure adaptée.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 27 Août 2025 dans le journal Paris-Normandie.

La date limite de réception des offres a été fixée au 03 Octobre 2025 à 12 heures.

5 Plis ont été reçus.

Lors de sa réunion du 21 Octobre 2025 et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission des travaux propose d'attribuer le MAPA à la Société Hérouvillaise d'Economie Mixte d'Aménagement de CAEN (14) qui propose l'offre la mieux disante avec une note globale de 86,86 /100 pour un montant de 77 600 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (par 17 Voix Pour) :

- d'attribuer le marché à la Société Hérouvillaise d'Economie Mixte d'Aménagement de CAEN (14) pour un montant de 77 600 euros hors taxes soit un total de 93 120 euros toutes taxes comprises.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à solliciter toute demande de subvention d'apporter un concours financier.

Envoyé en préfecture le 20/11/2025
Reçu en préfecture le 20/11/2025
Publié le 20/11/2025
ID : 027-212706295-20251118-MA_DEL_2025_093-DE

- Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 203 de la section d'investissement du Budget COMMUNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EUREUX et publication par voie
d'affichage le 20/11/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Yann VILLEROY.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

